



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RMI

Question écrite n° 96200

Texte de la question

M. Axel Poniatowski attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le grave problème que rencontrent de nombreux bénéficiaires du RMI. En effet, ayant perdu emploi et logement, certains d'entre eux, étant donné la modicité de leurs ressources, décident de retourner vivre chez leurs parents ; ils perdent alors leur droit au RMI et deviennent une charge supplémentaire pour leurs parents, souvent eux-mêmes peu fortunés. Il demande s'il ne serait pas souhaitable, lorsqu'un bénéficiaire du RMI retourne résider chez ses parents, d'analyser la situation au cas par cas, afin de prendre en compte la situation du bénéficiaire et de ses parents, avant de supprimer le droit au RMI de ce bénéficiaire.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96200

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5783